



Conseil d'administration du 14 mars 2019

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 28

Membres ayant donné mandat : 3

Nombre de voix : 31

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION n°20190147

MOTION EN FAVEUR DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 28 février 2019, s'est réuni le 14 mars 2019 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, M. Robert AIGOIN, M. Patrick ALIMI représenté par M. Bruno GOURNAUD, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Denis BERTRAND, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, Mme Carole DELGA représentée par Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE représente aussi M. Denis BOUAD, M. Sébastien FOREST, M. Xavier GANDON représenté par M. Xavier CANELLAS, M. Jean HANNART, M. Christian HUGUET, Général Benoit HOUSSAY représenté par le lieutenant-colonel Marc LOCATELLI, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Michèle MANOA, M. Denis PIT, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER représentée par Mme Anne HOLEC, Mme Damienne VERGUIN représentée par Mme Monique DUPRE.

Ayant donné mandat : Mme Jeannine BOURRELY a donné mandat à M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Frédérique GOMEZ a donné mandat à M. Daniel SEVEN.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition du Président de l'établissement,

Après un vote de 25 voix *pour* et 6 *abstentions*, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la rédaction d'une motion en faveur du personnel de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

La directrice,


Anne LEGIE

Le président du conseil d'administration,


Henri COUDERC

Conseil d'administration du 14 mars 2019

MOTION EN FAVEUR DU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le Conseil d'administration du Parc national des Cévennes réuni ce jour soutient la mobilisation des agents du Parc qui alertent leur ministère de tutelle sur les impacts que génère la diminution régulière des effectifs depuis plusieurs années.

L'établissement perd de sa capacité d'action, la qualité du service rendu au territoire diminue à mesure que les personnels subissent un sentiment de précarisation, la dégradation de leurs conditions de travail, le stress et le surmenage, le tout pouvant conduire finalement à la perte du sens et de la motivation.

Les équipes du Parc accomplissent aujourd'hui un grand nombre de missions essentielles sur le territoire : connaissance et protection de la biodiversité, sensibilisation du grand public aux enjeux globaux, éducation à l'environnement des jeunes générations, accompagnement de multiples projets sur le territoire dans une optique de développement durable. Le Parc national des Cévennes est un service public à part entière et son implication locale est totale.

Pour préserver cet outil remarquable au service du territoire, sentinelle de l'environnement dans le réseau des parcs nationaux, les personnels disent « stop à l'hémorragie des forces vives du Parc ! ».

Pour qu'un parc national reste un outil performant au service de tous dans cette période de grands bouleversements, il faut que l'État le soutienne, non qu'il l'affaiblisse.

Déclaration du personnel

Le Parc national des Cévennes est un outil fantastique au service du territoire. Depuis les années 70, un lien fort s'est tissé entre le territoire et le Parc. Les relations ont été tumultueuses, certes, mais souvent riches et fécondes.

Les agents du Parc se mobilisent aujourd'hui pour défendre cet outil. Ils ne sont pas seuls. Le CA, par la voix de son Président, et la direction, à travers ses multiples démarches, œuvrent ensemble pour faire vivre ce service public d'exception.

Le sens de notre mobilisation, c'est la sauvegarde du Parc et des forces vives qui le composent : ses agents. Nous ne sommes opposés à personne, si ce n'est aux politiques publiques qui, par souci d'économies, imposent à tous sans discernement leurs cures drastiques d'austérité.

Après la réforme de 2006, le Parc a pu compter dans ses meilleures années un effectif avoisinant 90 agents. Depuis 2012, les effectifs sont en baisse et la tendance se poursuit. Actuellement, les emplois équivalent temps plein financés par l'État représentent un total de 74 postes, auxquels il faut ajouter une dizaine d'emplois équivalent temps plein non pérenne qui vient soutenir les missions existantes.

En 10 ans, on peut estimer que le Parc a perdu 14 postes permanents équivalent temps plein. C'est une érosion lente, mais inexorable qui mine l'ensemble des personnels.

Durant ces dernières années, les départs à la retraite ont permis de compenser sans trop de heurts la suppression des postes. Mais les missions subsistent. Avec la charte, elles se sont même développées et enrichies, ce qui en soi est extrêmement positif. Le seuil acceptable en nombre de postes est

désormais dépassé. Des agents connaissent une certaine forme de souffrance au travail. Le phénomène s'amplifie lorsque des agents en difficulté partent en arrêt maladie et que la charge de travail est répartie sur les autres.

La spirale infernale est connue : lorsque la qualité du service se détériore, il y a une perte de sens et une démotivation qui s'installe. Et le service rendu au territoire risque à la longue de se dégrader également.

Supprimer des missions serait un renoncement. L'ensemble de ces missions forme un tout cohérent dont nous sommes fiers. Supprimer des missions, c'est vider le projet de son sens.

À cette problématique difficile de tension sur les effectifs vient s'ajouter la peur du lendemain. L'érosion des postes génère un sentiment de précarité accrue pour les agents, notamment les contractuels et les fonctionnaires détachés qui représentent aujourd'hui plus de la moitié de l'effectif total des agents. Comment travailler sereinement et efficacement quand on se sent menacé ? Là aussi, dans ce contexte, les risques psycho-sociaux peuvent prendre une dimension considérable.

Parmi les solutions proposées pour faire face à la baisse des moyens, on présente comme un sésame les démarches de mutualisation initiées par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), organisme auquel nous sommes rattachés et qui fédère une part importante des opérateurs publics de la biodiversité. Pour les agents des parcs, la mutualisation n'a de sens que si elle permet des synergies positives entre structures. Si elle se solde par des suppressions de postes, c'est une perte sèche pour l'ensemble des Parcs.

Nos emplois ne sont pas délocalisables, au risque de perdre le lien avec le territoire. Les emplois de proximité, les circuits courts dynamisent l'économie locale ; ce sont des notions qui doivent aussi s'appliquer au service public que nous sommes.

Il faut enfin parler des enjeux majeurs de notre temps qui impliquent les parcs nationaux au premier chef. Nous devons faire face à des défis environnementaux considérables : changement climatique, dégradation des habitats terrestres et marins, effondrement de la biodiversité. Dans ce contexte, les parcs nationaux jouent un rôle de sentinelle, protègent la biodiversité de leur territoire et sont des laboratoires d'innovation en matière de politiques environnementales. Ils sont plus que jamais indispensables à la préservation des grands équilibres.

Ces dernières années, le Parc national des Cévennes a fait des progrès importants dans le partage de la connaissance. Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en sont un bel exemple. Ces démarches participent ainsi pleinement à la prise de conscience par la population des enjeux de conservation de la biodiversité en France et ailleurs dans le monde.

Le rapport d'activité 2018 illustre la richesse des échanges et des actions initiés avec le territoire. Labellisation du Parc comme Réserve Internationale de Ciel Étoilé, observatoire photographique du paysage, développement des pratiques agro-écologiques, soutien à l'apiculture et territoire accueillant pour les insectes pollinisateurs, préservation de la période du brame du cerf, Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, revitalisation des bourgs-centres, étude hydrogéologique du Causse Méjean, construction de la maison du tourisme et du Parc national à Florac, ouvrage « Nuits des Cévennes », éducation au développement durable des scolaires, voici un florilège édifiant des activités menées par le Parc et les habitants durant l'année écoulée.

Les équipes du Parc ont besoin de se sentir confortées dans leurs missions pour que cet outil au service du territoire continue à être un des joyaux de la biodiversité et de la relation homme/nature dans le monde.

Pour qu'un parc national reste un outil performant au service de tous, il faut que l'État le soutienne, non qu'il l'affaiblisse.